

Edito

Indigne !

Le 20 septembre, les organisations syndicales représentatives de l'Éducation Nationale étaient reçues à l'Assemblée Nationale.

Pour le SNES-FSU, Sophie Vénéitay, secrétaire générale, a abordé :

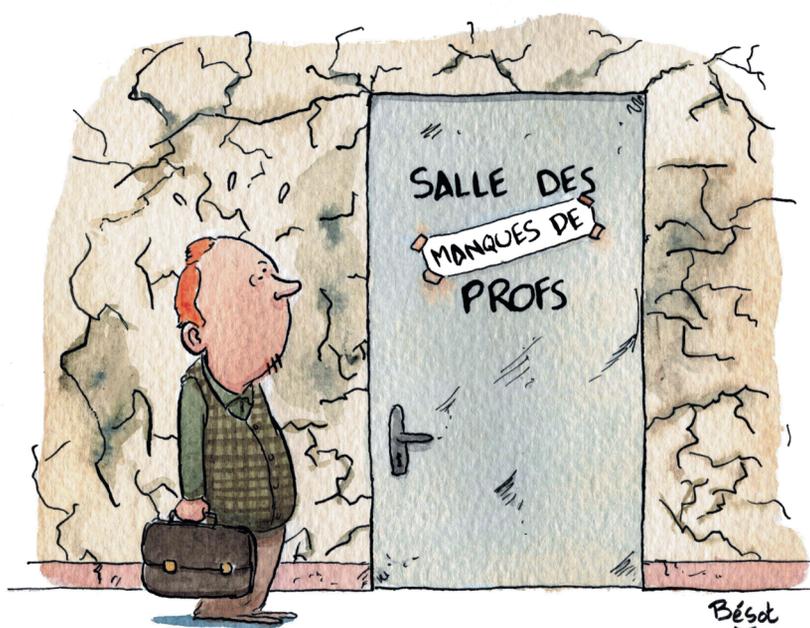
- **la crise de recrutement et la nécessité d'une loi de programmation pluri-annuelle** pour avoir des perspectives, rémunérer enfin correctement les enseignant·es et redonner de l'attractivité à nos métiers ... alors que les manques sont évidents comme #LaRentréeEnVrai l'a prouvé. Au lieu de cela, le ministre annonce la suppression de 2511 postes d'enseignant·es !
- **une formation continue sur le temps de service** alors que le MEN prévoit, dès cette année, une formation sur des soirées, des mercredis, des vacances scolaires...
- **le Pacte**, massivement rejeté par la profession,
- **l'école inclusive** faite sans tenir compte des remontées des personnels notamment des **AESH**, pour lequel·les nous revendiquons un statut de fonctionnaire et une véritable politique salariale,
- **la réforme du lycée professionnel**,
- l'avenir incertain du **collège** malmené avec la « nouvelle sixième ».

Tous ces éléments sont la stricte réalité du terrain qu'il nous incombait de révéler. Le manque d'écoute mais surtout le mépris, l'agressivité dont nos camarades ont fait l'objet de la part de représentant·es politiques issu·es de la mouvance présidentielle et de l'extrême-droite, sans réaction de la présidente de séance, ont conduit au départ de la délégation. Il n'était pas acceptable de laisser croire que l'on pouvait insulter la profession et sa représentation. Aucune réaction du ministre en faveur de ses personnels ... Le ton est donné mais nous ne nous laisserons pas faire !

Cécile Delianne, Jeffrey-Gaylor Remaud

Nos pensées vont vers notre collègue, notre camarade, Dominique Bernard, mort pour avoir agi en enseignant de la République, comme Samuel Paty.

En leur mémoire, nous continuerons de faire vivre l'École républicaine.



Éditorial	1
Rentrée	2
L'Uber-prof est en marche !	3
Stagiaires	4
Inter 2024 et Non-Tit	5
CPE et AED	6
Courants de pensée	7
Rendez-vous de l'année	8

Derrière la com', un miroir aux alouettes

La rentrée a été marquée par une campagne médiatique tous azimuts du nouveau ministre de l'Éducation Nationale, Gabriel Attal, et du président de la République qui continue d'interférer sans cesse sur les questions d'éducation : interdiction de l'abaya, expérimentations de l'uniforme rebaptisé "tenue scolaire", rentrée anticipée pour les élèves en difficulté à partir du 20 août, apprentissage chronologique de l'Histoire, plantation d'arbres ...

Toutes ces tentatives de contre-feux qui ont trouvé, il est vrai, un fort écho dans les médias, n'ont cependant pas suffi à masquer la réalité de l'état désastreux dans lequel se trouvent toujours le système scolaire et la profession.

La réalité que le SNES-FSU a permis de rappeler, grâce à une large enquête auprès de ses adhérent.es, c'est qu'il manquait, encore pour cette rentrée, au moins un.e enseignant.e dans un établissement sur deux, dans notre académie comme ailleurs. Loin du slogan "un professeur devant chaque classe", le manque de personnel est malheureusement toujours autant d'actualité.



Le rectorat avec possibilité d'arrêt et même de rappel des versements au cas où la hiérarchie considérerait qu'il y a absence de service fait.

Heureusement, une très large partie de la profession a refusé de rentrer dans ce piège. Nous continuons à militer pour le retrait du Pacte et pour que l'enveloppe budgétaire dédiée à ce dispositif soit reversée pour une véritable revalorisation sans condition de tous les personnels dont la situation, comparativement aux autres états de l'OCDE et de l'Union européenne, est loin d'être reluisante.

C'est seulement par une telle revalorisation que nous rendrons à nouveau nos métiers attractifs et qu'il pourra bien y avoir un.e professeur.e devant chaque classe !



La réalité que le SNES-FSU a aussi révélée, c'est que, derrière la communication du pouvoir sur une prétendue revalorisation des personnels, il y a, en fait, une entourloupe : celle du Pacte. Synonyme de charge de travail supplémentaire, de créneaux d'astreinte, d'une dénaturation de nos métiers et de nos statuts, cette tentative est un leurre et un danger que le SNES-FSU a dénoncés dès le début. Les textes réglementaires parus cet été sont venus confirmer sa rigidité et sa nocivité :

- priorité donnée au remplacement de courte durée,
- possibilité d'un changement de mission imposé en cours d'année pour continuer à toucher l'indemnité,
- contrôle du service par les chefs d'établissement et par le



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Il est loin le temps où nos décideurs pourfendaient les fake-news : la campagne du SNES-FSU, #LaReentréeEn-vrai, étayée et renseignée, aura permis, y compris dans notre académie, d'infirmier de fausses affirmations comme « il y aura bien un enseignant devant chaque classe à la rentrée ».

Celle-ci, en dépit des tentatives de diversions, aura en revanche été marquée par une nouvelle étape dans la constante volonté de dégradation du service public d'éducation : la mise en œuvre du Pacte !

Le nouveau ministre Attal a vite revêtu l'habit de VRP de ce dispositif hérité de son prédécesseur et ses déclarations n'ont pas convaincu lorsqu'il s'est fendu d'« un appel

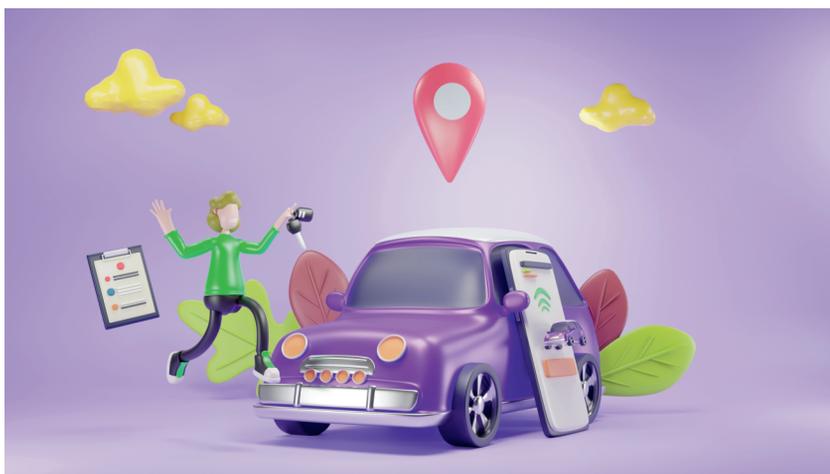
au souci qu'ont les personnels de la réussite de leurs élèves ».

Le Pacte n'est une réponse ni aux besoins des élèves ni à la question de la nécessaire revalorisation des personnels qui se pose de façon sans cesse plus aiguë et que plus personne désormais ne conteste. Il est une parfaite illustration de la tentative d'ubérisation de l'enseignement et des enseignant·es. Le Pacte est une étape supplémentaire dans la logique de libéralisation de l'école française et poursuit plus avant encore cette idée que, face à un besoin, il suffirait d'aligner un moyen, fût-il humain.

Si le dispositif De Robien pouvait s'appliquer, depuis 2006, pour les remplacements de courte durée, le Pacte franchit une étape supplémentaire en apportant une vision paupérisée de l'enseignement qui pourrait, par exemple, prendre la forme de séquences vidéos... Bref, l'antithèse de ce qu'est un enseignement de qualité qui demande une construction, une progressivité, la répétition... Croire que, par ce ravaudage dans les trous du filet, on puisse aider nos élèves, c'est bien mal connaître les publics dont nous avons la charge, déjà largement en proie au zapping et au manque de sens dans leurs apprentissages. Un cours se construit, avec des ingrédients soigneusement choisis et travaillés sur un temps long, avec application...

Le Pacte, c'est aussi une vision médiocrisante des enseignant·es qui deviendraient de simples encadrant·es et non plus des concepteur·trices de leur métier. On commanderait une heure d'enseignement, un cours, comme une pizza et les enseignant.es seraient perçu.es comme des personnels interchangeables et finalement peu qualifié-es ... puisque chacun.e pourrait, au pied-lever, remplacer autrui.

Le Pacte n'est donc absolument pas la bonne réponse aux remplacements de courte durée et s'accompagne d'une perte de sens qu'il nous faut combattre.



Comme tous les ans, une veille « stagiaires » a été organisée tout l'été par les militant·es de la section académique pour répondre aux questions des lauréat·es des concours et les mettre en relation avec leur établissement d'affectation fermé pendant la pause estivale.

Lors de la pré-rentrée sur Angers, au sein du collège Mermoz et du lycée Chevrollier, les militant·es ont accueilli plus de 300 stagiaires PLC.

Le (re)classement

Des changements importants dans la reprise de la carrière qui précède le concours ont été introduits par un texte paru cet été (*Décret n° 2023-729 du 7 août 2023*). Ces changements, plus favorables, concernent aussi bien les collègues auparavant fonctionnaires et non-titulaires de l'EN ou hors EN, que celles et ceux qui ont une expérience dans le secteur privé (hors enseignement). Par principe, il faut déclarer tous les services publics accomplis, et toutes les périodes d'activité dans le secteur privé.

Même si le rectorat impose une date butoir (le 20 octobre), il n'y a pas de date limite pour faire cette démarche mais il est préférable de ne pas trop tarder pour que la proposition de (re)classement puisse servir dans le cadre des mutations (en terme de barème lié à l'échelon).

La prise en charge des frais de déplacement



Déplacements domicile - travail, forfait mobilités durables, déplacements établissement de stage - lieux de formation pour les stagiaires à plein temps, indemnité forfaitaire de formation (IFF) pour les stagiaires à mi-temps ... Tout est expliqué sur notre site !

Stage spécial « stagiaires : mutations, formation, titularisation »
Mercredi 15 novembre 2023, de 9h30 à 17h à Nantes
Gare de l'État, salles C et D
Venez nombreux·ses !

Vous pouvez nous retrouver

- à l'INSPE de Nantes, le vendredi midi tous les 15 jours et un mardi par mois ;
- à l'INSPE d'Angers et du Mans : jour précisé ultérieurement sur notre site ;
- à la section académique du SNES-FSU (15 rue Dobrée à Nantes) : mardi, mercredi, jeudi de 14h à 17h (pensez à prendre RDV avant pour que nous prenions le temps de vous accueillir) ;
- au téléphone, aux horaires des permanences, du mardi au vendredi après-midi de 14h à 17h ;
- par mél : stagiaires@nantes.snes.edu



**ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN**



MUTATIONS 2024

**Le SNES-FSU
à votre secours**



Du 8 au 29 Novembre

Les mutations sont des opérations complexes aux conséquences décisives sur la vie personnelle et professionnelle des collègues. La première étape du mouvement national est constituée du mouvement INTER, qui est une étape obligatoire pour les entrant·es dans le métier ; elle est aussi l'étape incontournable pour un·e collègue souhaitant changer d'académie.

Le serveur INTER ouvrira du 8 au 29 novembre.

Cette première étape sera suivie par une phase cruciale de « vérification des barèmes », courant janvier, qu'il est impératif de ne pas manquer. Les résultats seront ensuite publiés le 6 mars 2024.

Si les organisations syndicales ont été exclues des commissions paritaires des opérations de mouvement par la Loi de « transformation » de la fonction publique, que nous continuons de dénoncer, l'accompagnement des collègues par le SNES-FSU, dans cette démarche, reste primordial pour en éviter les pièges et maximiser les chances d'obtenir l'académie souhaitée. Nous restons présent·es dans la détermination des lignes directrices de gestion (bonifications), dans la révision et contestation des barèmes ainsi que dans les demandes de recours et de révisions d'affectation.

Un article complet d'outils sera mis en ligne sur le site académique (<https://nantes.snes.edu>), et le SNES-FSU propose également un stage académique à destination des stagiaires et des titulaires souhaitant participer à l'INTER le **mercredi 15 novembre 2023**, à Nantes (après-midi).

Les militant·es y apporteront l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre le déroulement de ces opérations, formuler vos vœux, calculer votre barème et répondre, dans la mesure du possible, à vos questions personnelles.

Un été mouvementé

C'est une nouvelle rentrée pour les non-titulaires sous l'égide de la pénurie d'enseignant·es (plus de 3 000 sur le territoire national) mais aussi de la précarité toujours plus importante et ce, malgré les quelques euros que l'État daigne nous accorder.

Petit bilan de l'été et du mois de septembre en attendant de rencontrer le rectorat en novembre :

- Le rectorat a annoncé, par avenant, le paiement des mois d'été pour un certain nombre de collègues.

Si nous avons cherché à trouver une logique derrière cette décision, il nous semble que les besoins forts pour la rentrée nécessitent une fidélisation des personnels non-titulaires.

- Mi-Juillet, le rectorat, par courrier et/ou mail, a informé que certain·es non-titulaires se verraient proposer un contrat d'un mois (septembre) voire deux (jusqu'au 20 octobre). Là encore, c'est un deal perdant/perdant pour les collègues et le rectorat mais qui s'explique par bien des raisons.

Pour plus de détails →



- La prime précarité a été augmentée : entre 700 et 1500€ brut annuel, en fonction de l'indice de rémunération.

- La prime PEPA est annoncée pour la fin de l'année : entre 300€ et 800€ brut en fonction des revenus perçus entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023.

← Pour plus de détails

CPE : La santé mentale des jeunes vaut mieux que des mesurette !

La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation majeure de notre institution. Pourtant, les mesures envisagées par le ministre (formation de 2 adultes au « secourisme en santé mentale, numéro vert dans les carnets de correspondance, externalisation par le recours au dispositif *monparcourspsy*) démontrent, une nouvelle fois, une méconnaissance du métier et des missions des CPE qui ne cessent de parler des difficultés de la jeunesse et d'alerter sur la dégradation de sa santé mentale. Le suicide est la deuxième cause de mortalité des adolescent·es, après les accidents de la route, et ces statistiques froides sont bien antérieures à la crise sanitaire.

« *Placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective, de réussite scolaire et d'épanouissement personnel* » implique le repérage des difficultés, du mal être, un travail en équipe pour y remédier, voire l'orientation vers des services extérieurs pour les cas les plus graves.

C'est tout l'enjeu de la formation des personnels qui, à l'heure actuelle, est sacrifiée.

AED, vous avez des droits !

En cette rentrée 2023, de nombreux AED s'inquiètent de leurs conditions de travail dans leur établissement (EDT, missions). Les mouvements de grève contre la réforme des retraites ont laissé des traces pour les collègues AED à cause d'abus de pouvoir et pressions de chefs d'établissement. Cette situation a entraîné une véritable méfiance et une demande forte des AED quant au strict respect de leur temps de travail, de leurs missions et de leur temps de repos.

Nous combattons notamment l'alourdissement des tâches qui se profilent dans le cadre de la mise en place du Pacte dans les établissements.

Cette année nous proposerons des stages à destination des AED (syndiqué·es ou non) dans tous les départements de notre académie pour que nous soyons au plus près de vos préoccupations et nous prendrons le temps de répondre à vos questions.



Ne restez pas isolé·es !

**Je me syndique
au SNES FSU**

À vos côtés,

pour gagner.



Hommage

Annie Buraud est décédée le 21 août 2023.

Dans les années 80, elle fut trésorière académique adjointe. Professeure d'espagnol, Annie a fait fonction de traductrice pour aider les chiliens réfugiés.

Elle a aussi beaucoup milité au Comité du souvenir de la Résistance 44. Aux côtés de Gérard Roulic, elle a activement recherché les familles des cinq républicains espagnols fusillés le 13 février 1943 au Bêle.

Nous nous souviendrons d'Annie, militante discrète et efficace.



Contribution de
l'École Émancipée
Nantes le 11 octobre 2023

Sauve qui peut l'École !

Le puissant mouvement contre la réforme des retraites a remis la question du partage des richesses et l'égalité femmes/hommes au centre. Si le mouvement syndical n'a pas réussi à faire reculer le pouvoir, il l'a affaibli politiquement. Cet été, la révolte d'une partie de la jeunesse a rappelé que les habitant-es des quartiers paupérisés sont victimes de violences policières et d'assignations de résidence, scolaires et sociales et combien le pouvoir investit le champ de l'extrême-droite.

La jeunesse tout entière est visée. La nomination de Gabriel Attal annonce de nouveaux choix délétères en matière d'éducation : expérimentation de la tenue unique, pilotage par les évaluations, retour des classes de niveaux, refonte des programmes sous le signe d'une vision rétrograde des contenus, recrutement accru de contractuel·les, fusion des statuts d'AESH-AED au mé-

pris de la professionnalité des collègues... Cette politique dégrade les conditions de travail des élèves soumis à la pression des évaluations, de l'orientation et des effectifs pléthoriques, et des personnels qui exigent plus que la dérisoire augmentation des indemnités et mieux que la mise sous astreinte prévue par le pacte.

Pour contrer ces orientations réactionnaires, plusieurs luttes locales ou catégorielles ont jalonné la rentrée. Elles doivent trouver un prolongement dans une mobilisation d'ampleur pour l'École, avec les personnels, les parents d'élèves, les lycéen·nes, les étudiant·es, et tou·tes les acteurs·trices de l'éducation. Le SNES et la FSU doivent y porter le projet d'une École publique gratuite de la maternelle à l'université, qui garantit des apprentissages émancipateurs à tou·tes les élèves, qui promeut le mélange des publics et combat la concurrence et l'entre-soi du privé, qui considère les personnels et leurs métiers en garantissant à tou·tes un statut de fonctionnaire et des salaires/pensions largement augmentés.



Contribution
d'Unité et Action
Nantes le 11 octobre 2023

Abaya plus d'profs !

Les lamentables effets de communication sur le port de l'abaya et de l'uniforme, outre le fait de parler à l'électorat le plus réactionnaire de ce pays, avaient pour objectif essentiel de détourner l'attention du grand public des conditions catastrophiques de la rentrée. C'est raté !

Il était, il est vrai, difficile de ne pas voir les manques criants d'enseignants, de CPE, d'AED, d'AESH, d'assistantes sociales, sans oublier bien évidemment l'état catastrophique de la médecine scolaire !

Cette rentrée est dans la droite ligne des précédentes et témoigne de la destruction progressive du service public d'éducation sous les ordres d'Emmanuel Macron qui en fait son domaine réservé.

Face à cette entreprise de liquidation de l'École publique, le SNES-FSU se pose, toujours, en tout lieu et en tout temps, en farouche défenseur des collègues et de l'École républicaine.

Dans les salles des professeurs, pour poursuivre la campagne de refus du Pacte et lutter au quotidien pour l'amélioration des conditions d'exercice du métier.

Dans les différentes instances nationales et académiques, pour exiger une réelle revalorisation salariale sans contrepartie et pour refuser la poursuite de la suppression de postes.

Dans la rue, aux côtés des AESH qui continuent d'exiger un véritable statut et une rémunération digne.

Toujours dans la rue, le 13 octobre, aux côtés des autres organisations syndicales, contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes/hommes !

Le SNES-FSU, c'est un syndicalisme actif, ancré dans le réel, qui se bat pour améliorer les conditions d'exercice de toutes et de tous, pour défendre une École émancipatrice, démocratique, républicaine, condition nécessaire d'une société plus juste c'est-à-dire plus libre, plus égalitaire et plus solidaire.

Stages :

La section académique du SNES-FSU de Nantes organise, comme tous les ans, des stages à destination de publics variés.

Voici la liste des stages du premier trimestre :

- 15 novembre à Nantes : stagiaires (matin) et mutation INTER (après-midi)
- 16 novembre à Nantes : non-titulaires
- 23 novembre à Nantes : AED 44
- 24 novembre à Angers : non-titulaires
- 7 décembre à Angers : AED 49
- 14 décembre à Angers : TZR
- 18 janvier au Mans : AED 72
- 19 janvier à Laval : AED 53
- 23 janvier à Angers : CPE
- 15 février à La Roche s/Yon : AED 85



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La participation à un stage syndical est un droit pour tous les personnels.

La demande d'autorisation d'absence doit être déposée au secrétariat de votre établissement un mois avant le stage. Seule la rectrice, ou par délégation la ou le DA-SEN ont le pouvoir de refuser cette autorisation d'absence, qui est réglementairement accordée sans réponse négative avant les 15 jours précédant la date du stage. En cas de difficultés, contacter la section académique du SNES-FSU sans tarder.

Vous devez aussi vous inscrire sur votre espace adhérent·e ou par mail à s3nat@sn.es.edu.

Les frais de déplacement et un forfait repas sont remboursés aux syndiqué·es.

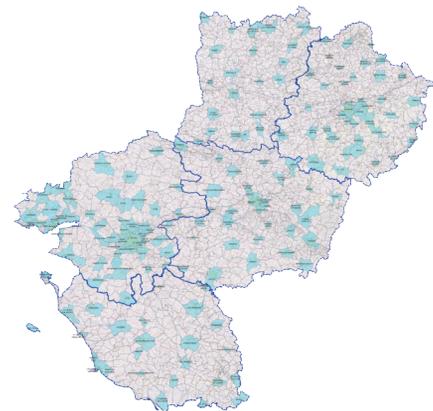
Le Congrès académique aura lieu les 19 et 20 février 2024 à Angers

C'est un temps important de la vie syndicale et démocratique de notre organisation : ce sera l'occasion pour les représentant·es des sections d'établissements de débattre sur trois grands thèmes et de déterminer les mandats que nous porterons au Congrès national, à La Rochelle, du 18 au 22 mars 2024.

Où nous contacter ?

• Les **sections départementales ou S2** (pour les situations collectives d'établissement, animation d'HIS ...)

- S2-44 : 02 40 35 96 71 - sn.es44@nantes.sn.es.edu
- S2-85 : 06 71 55 78 11 - sn.es85@nantes.sn.es.edu
- S2-49 : Secteurs Angers/Cholet/Segré/Ouest : 07 84 86 62 08
Secteurs Angers/Cholet/Saumur/Est : 06 41 05 58 59
sn.es49@nantes.sn.es.edu
- S2-72 : 06 44 02 53 20 - sn.es72@nantes.sn.es.edu
- S2-53 : 06 41 89 71 62 - sn.es53@nantes.sn.es.edu



• La **section académique ou S3** (pour les situations individuelles)

15 rue Dobrée - 44100 Nantes

02 40 73 52 38 et numéros de portables (voir sur le site en fonction des disponibilités)

- Questions générales et collectives, adhésion, contacts presse : s3nat@sn.es.edu
- Situations personnelles titulaires : emploi@nantes.sn.es.edu
- Stagiaires (actuels ou futurs) : stagiaires@nantes.sn.es.edu
- Contractuels (Enseignants, CPE, CO-PSY) : nontitulaires@nantes.sn.es.edu
- AED et AESH : aed@nantes.sn.es.edu ; aesh@nantes.sn.es.edu
- CPE : cpe@nantes.sn.es.edu
- Adhésion / cotisations : treso@nantes.sn.es.edu



Ont participé à la rédaction et à l'élaboration de ce numéro de **SNES Pays de Loire** :

Laurent Blancs, Christelle Blayo, Cécile Delianne, Xavier Hill, Erwan Lebouch,
Céline Pella, François Peschard, Jeffrey-Gaylord Remaud.